



Lisa est morte d'asphyxie dans la nuit du 23 au 24 septembre 2023. Capture d'écran Facebook.

## «C'est une enfant martyre» : le destin tragique de Lisa, 3 ans, battue à mort dans l'indifférence générale

**ENQUÊTE** - Sept mois après la mort de la petite Lisa sous les coups de sa mère et de son beau-père, l'enquête

Par **Ambre Lepoivre**

Publié hier à 07:00, mis à jour hier à 13:27

Les photos de Lisa, espiègle fillette de 3 ans et demi, et de son grand frère Léo\*, 7 ans et demi, inondent la page Facebook de leur mère, Sandra R. Ici, les deux petits bruns aux visages poupon posent sagement devant un sapin de Noël, là ils apparaissent tout sourire, bien apprêtés, dans l'entrée de leur appartement de Conches-en-Ouche, dans l'Eure. «*Mes amours, ma vie*», «*ma plus belle réussite*», «*ma raison de vivre*», s'épanche leur mère en légende des clichés.

À 28 ans, la brunette aux yeux émeraude qui multiplie les publications de selfies se décrit comme une femme au «*fort tempérament*», prête à «*se sacrifier par amour*». Mais elle renferme un «*côté sombre*», livre-t-elle dans un post du 2 août 2023 : la jeune maman «*explose quand elle atteint ses limites*». Une confession naïve qui trouvera un écho glaçant quand, un mois et demi plus tard, sa benjamine sera molestée dans la salle de bain du logement familial.

Lisa est morte dans la nuit du 23 au 24 septembre d'un «*syndrome asphyxique (...) probablement consécutif à un hématome récent au niveau sous-dural cérébral*», conclut le rapport d'autopsie dont *Le Figaro* a pris connaissance. Après avoir reconnu les coups, Sandra R. et son compagnon, Florian V., ont été mis en examen pour «*violences et meurtre sur mineur de moins de 15 ans*», un crime puni de trente ans de réclusion, et placés en détention provisoire. Léo, qui a assisté à la scène, a été placé dans un foyer de l'aide sociale à l'enfance. Une décision renouvelée par le juge des enfants le 19 avril, jusqu'au 31 octobre prochain.

«**Le summum de l'innommable**»

Le décès de cette enfant d'à peine quatre ans apparaît comme le dénouement tragique d'une longue période de violences intrafamiliales restées tues. Par le passé, Florian V., le beau-père, a étranglé Lisa à plusieurs reprises, affirme Sandra R. devant les gendarmes et l'expert psychologue. Des sévices répétés trois fois le soir du drame jusqu'à ce que la fillette tombe inconsciente. En interrogatoire, le trentenaire concède avoir «*explosé*» lors de cette soirée aux apparences pourtant banales.

***Je l'ai poussée, je lui ai mis un coup de pied jusqu'à la salle de bain. Je l'ai nettoyée, c'est là où que c'est arrivé (sic) et elle est tombée*** », poursuit-il, accusant la mère d'avoir elle aussi étranglé la fillette.

*Florian V. en garde à vue.*

Le couple et les enfants regardaient la télévision dans la chambre quand Lisa «*a fait une crise*», retrace cet homme «*peu empathique*» et «*impulsif*», d'après l'expert psychologue. Pour la faire taire, Sandra puis Florian l'ont chacun giflée avant qu'il ne l'attrape au niveau du cou, sous la mâchoire. «*Je l'ai mise sur le lit, je l'ai relevée par les bras, c'est là qu'elle m'a fait pipi dessus. Je l'ai poussée, je lui ai mis un coup de pied jusqu'à la salle de bain. Je l'ai nettoyée, c'est là où que c'est arrivé (sic) et elle est tombée*», poursuit-il, accusant la mère d'avoir elle aussi étranglé la fillette.

«*Lisa a vécu un calvaire. Ce qui a été fait à cette enfant atteint le summum de l'innommable*», commente au *Figaro* le procureur de la République d'Evreux, Rémi Coutin. «*Elle a subi des violences extrêmes depuis au moins le début de l'année 2023. Les semaines qui ont précédé sa mort, le beau-père était capable de lui marcher dessus, de lui sauter dessus*», souffle le magistrat face à ce dossier hors norme. Une source proche de l'enquête souligne que la fillette portait des traces de coups «*même au niveau de la sphère génitale*» ce qui témoigne d'une brutalité aveugle.

Avec ses mots d'enfant, Léo - dont le certificat médical fait également état de nombreuses ecchymoses, dermabrasions et cicatrices - confie aux enquêteurs avoir été le témoin impuissant des maltraitements extrêmes subies par sa sœur. Pourquoi un tel acharnement sur Lisa ? Si le procureur soutient que les investigations n'ont «*pas encore permis de comprendre leur mécanisme intellectuel*», une source proche du dossier avance une première piste de réflexion : Florian V. a déclaré à plusieurs reprises que Lisa serait issue d'un viol et que «*personne ne l'aimait*» au sein de cette famille recomposée au mode de vie marginal.

### **«La descente aux enfers»**

Originaire de Haute-Normandie, Sandra R. s'est installée il y a quelques années dans un logement social de Conches-en-Ouche, petit bourg de 5000 habitants, avec ses deux enfants et leur père biologique, Sébastien L. Dans ce lotissement à l'écart des coquettes bâtisses à colombages du centre-ville, le couple se déchire et se sépare peu de temps après la naissance de Lisa. «*La situation sociale de Sandra R. se dégrade, elle a des dettes de cantine, des dettes d'eau. Elle était suivie par les services sociaux pour cela*», raconte au *Figaro* le maire de la ville, Jérôme Pasco.

Puis, la jeune femme, condamnée en 2020 pour «*usage de stupéfiants*», rencontre Florian V., un petit délinquant connu de la justice depuis 2015 pour des dégradations, des faits de rébellion et des délits routiers. «*Ils se mettent en couple et là, les choses s'accroissent dans le désœuvrement, l'alcoolisation et les stupéfiants. C'est la descente aux enfers*», déplore l'édile qui nous précisait déjà en septembre dernier que le couple, sans emploi, vivait «*dans un dépotoir*».



L'appartement de Sandra R. et Florian V., le 25 avril 2024. *Ambre Lepoivre, Le Figaro.*

Sept mois plus tard, l'habitation toujours sous scellé n'a pas bougé. La clôture esquinée qui encadre le carré de jardin laisse apparaître un désordre figé. Une petite piscine gonflable remplie d'eau sale, un trampoline et une cabane s'entassent à côté d'un barbecue noir esquiné, gagné par les herbes folles. Derrière les murs en crépis de cet appartement, les voisins entendaient parfois les cris des enfants. *«Une nuit, les petits hurlaient dans la maison. Dehors, lui (Florian V., NDLR), il était en train de défoncer sa Golf bleue, il mettait des coups de pied, des coups de poing. Sa femme a essayé de le retenir, il l'a poussée et elle est tombée par terre. J'ai tout de suite appelé la gendarmerie, ils sont venus mais ils n'ont rien fait»*, nous racontait en septembre dernier Sandrine, locataire dans la résidence.

Quand nous la retrouvons mi-avril, la sexagénaire «écœurée» par ce qui s'est passé n'en démord pas : *«Si les gendarmes avaient appelé les services sociaux ce jour-là, la petite ne serait pas morte.»* Une amie du couple a elle aussi tenté d'alerter les autorités peu de temps avant le drame. Troublée par les bleus sur les joues, le front et la tempe de Lisa, elle prend des photos de la fillette qu'elle transmet à son médecin généraliste. Le diagnostic est sans équivoque : l'enfant porte des traces évidentes de maltraitements. Le 20 septembre, soit trois jours avant la mort de Lisa, l'amie du couple décide d'alerter le 119, l'accueil téléphonique pour l'enfance en danger, mais l'appel n'aboutit pas, faute d'opérateurs.

Un échec qui s'inscrit dans une succession de manquements et de défaillances alors que les violences subies par ces deux enfants *«ne pouvaient être ignorées. Sur les photos du rapport d'autopsie, Lisa est couverte de bleus des pieds à la tête. La nature, la localisation et les âges différents des hématomes sont évocateurs de violences répétées et visibles par l'entourage. Tout cela aurait dû être signalé»*, souffle une source proche du dossier.

## Les cercles de responsabilité

*«Il y a plusieurs cercles de responsabilités, au-delà des deux auteurs principaux»*, estime Jérôme Pasco, entendu par les gendarmes mi-avril. D'abord, la famille. Le père biologique des enfants, qui avait leur garde un week-end sur deux, a *«forcément vu les traces sur le corps de Lisa. Idem pour ses grands-parents paternels qui étaient avec elle le week-end qui a précédé les faits»*, déroule l'édile. Reste à savoir si les éléments portés à leur connaissance sont constitutifs de l'infraction de *«non-dénonciation de mauvais traitements»*. D'autres poursuites sont à l'étude et pourraient intervenir afin *«d'ouvrir les débats sur les manquements qui ont permis de martyriser cette petite sans qu'aucune autorité ne soit informée»*, commente le procureur Coutin qui précise que les investigations sont loin d'être terminées.

Ensuite, les professionnels de l'enfance. Mi-janvier, la juge d'instruction a retenu des charges à l'encontre des deux directeurs d'école de Lisa et Léo, mis en examen et suspendus à titre conservatoire. Lors de la rentrée scolaire de Lisa à la maternelle du Chêne au Loup, l'équipe éducative constate que *«des violences ont été commises pendant les vacances et qu'elles ont*

*impacté gravement l'intégrité physique de Lisa»,* rapporte le maire de la commune. Un bleu à l'œil, des traces de morsures ... Son état inquiète les enseignants qui en réfèrent à la directrice en poste depuis quinze ans. Elle convoque Sandra R. mais cette dernière balaie les accusations d'un revers de la main.

En proie aux doutes, la directrice émet l'idée de rédiger une information préoccupante à destination des services du département chargés de la protection de l'enfance, mais le temps lui manque. La semaine qui précède le drame, Lisa rate l'école sans que ses absences ne soient signalées et l'irréparable se produit. Contacté, son avocat n'a pas répondu à nos sollicitations. Quant au directeur de l'école primaire de Léo, il lui est reproché de ne pas avoir alerté sur les quatre absences injustifiées du garçon.

*«Ces mises en examen sont extrêmement rares dans les dossiers de violences intrafamiliales et d'infanticides. Elles sont fondamentales car elles doivent faire prendre conscience aux professionnels de l'enfance de leurs responsabilités dans de telles situations»,* remarque Me Agathe Morel, avocate de l'association Enfance et partage qui s'est constituée partie civile.

**« Avant le meurtre de Lisa, on m'appelait pour un chien qui aboie, mais pas pour un enfant battu. »**

*Jérôme Pasco, maire de Conches-en-Ouche.*

Sept mois plus tard, la mort de cette «*enfant martyre*» a provoqué un sursaut à Conches-en-Ouche, assure le maire qui a pris contact avec les services sociaux pour «*former nos professionnels à la détection des signaux faibles et leur responsabilité de faire un signalement à la Cellule de recueil des informations préoccupantes du département (CRIP)*». Selon lui, depuis l'affaire, les habitants du bourg normand font également preuve d'une vigilance accrue : «*Il y a quelques semaines, nous avons été appelés pour un bébé de 18 mois en état de déshydratation, il était gardé par un couple alcoolisé. J'ai alerté la gendarmerie et fait un signalement à la CRIP. Le bébé a été placé chez un tiers de confiance. Avant le meurtre de Lisa, cette information ne m'aurait pas été communiquée... On m'appelait pour un chien qui aboie, mais pas pour un enfant battu.*»

Le procureur de la République d'Évreux abonde : «*Les violences intrafamiliales et l'infanticide sont encore tabous dans notre société, la parole peine à se libérer. C'est une réelle problématique dont les pouvoirs publics doivent s'emparer.*» Selon un rapport interministériel, tous les cinq jours, un enfant est tué par ses parents en France. Si ce chiffre atteste de l'extrême gravité des maltraitances, un avis de la commission nationale consultative des droits de l'Homme relève qu'il est «*largement sous-estimé tant les données sur ces morts violentes peinent à être établies avec précision (...) Aucun recensement centralisé n'est établi à ce jour.*»

*\*Le prénom a été modifié afin de préserver l'anonymat de l'enfant mineur.*